

ARRÊTÉ

N° : 2026-114

Exécutoire le : 09 SEP. 2026

Publié / Notifié le : 09 SEP. 2026

Visé le : 09 SEP. 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas MERCAT 13^{ème} Vice-président de Grand Lac Conseil local de développement - Atelier citoyen

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à une ou plusieurs de ses Vice-présidents,
- Vu l'arrêté n° 2026-67 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas MERCAT, 13^{ème} Vice-président de Grand Lac délégué à la cohésion sociale et aux relais de proximité,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la communauté d'agglomération Grand Lac, que le Président délègue une partie de ses fonctions aux vice-présidents de Grand Lac,

Considérant qu'il est nécessaire de déléguer un vice-président afin d'assurer le lien avec le conseil local de développement (Atelier citoyen),

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : DÉLÉGATION DE FONCTION

Monsieur Nicolas MERCAT, 13^{ème} Vice-président de Grand Lac, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, et en complément des délégations données par arrêté n° 2026-67 en date du 21 avril 2026, auprès du conseil local de développement (Atelier citoyen).

Monsieur Nicolas MERCAT est notamment chargé, dans le cadre de la présente délégation :

- D'assurer le lien et la coordination entre Grand Lac et le conseil local de développement (Atelier citoyen),
- De représenter le Président auprès du conseil local de développement (Atelier citoyen),
- De présenter au Bureau et au Conseil communautaires les travaux effectués dans le cadre de sa délégation.

ARTICLE 2 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Monsieur Nicolas MERCAT est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes liés à la présente délégation, dans le respect des délégations consenties par le Conseil communautaire, à l'exception des actes dont la signature a été déléguée aux directeurs et aux responsables de service en charge de la thématique déléguée.

La présente délégation intègre la signature des actes délégués au Président ou approuvés par les instances communautaires, en lien avec la thématique déléguée par le présent arrêté.

Sont notamment concernés par la présente délégation de signature :

- Les convocations et courriers liés aux thématiques faisant l'objet de la présente délégation,
- Les avis demandés à Grand Lac dans le cadre de la thématique faisant l'objet de la présente délégation,
- Toute déclaration ou attestation en lien avec la thématique déléguée,
- Toute décision et contrat en lien avec la thématique déléguée à l'exception des contrats relevant du vice-président à la commande publique et du vice-président aux affaires juridiques, aux assurances, aux procédures foncières et à l'évaluation des politiques publiques.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- M. Nicolas MERCAT.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 1^{er} septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.

Notifié le : 8/9/26

Signature de l'élu délégataire :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2026-114 : délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas MERCAT 13ème Vice-président de Grand Lac - Conseil local de développement - Atelier citoyen

Date de transmission de l'acte : 09/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 09/09/2026

Numéro de l'acte : ar820 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260901-ar820-AR

Date de décision : 01/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Délégation de fonctions
5.4.2. Délégation de fonctions à un élu
5.4.2.2. Autres délégations

